

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1088)

Retiré

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2375

présenté par

Mme Dubost, rapporteure thématique et M. Lescure, rapporteur

à l'amendement n° 1651 de M. Guerini

APRÈS L'ARTICLE 62

Après la première occurrence du mot :

« mots »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 1 :

« « de présence » sont remplacés par les mots : « de rétribution » »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à conserver le terme de « jeton ». Les « jetons de présence » deviendraient les « jetons de rétribution ».